



Incivilités

**Le corbeau et le flemmard...**

Maître corbeau sur un arbre perché,  
Voyait de son œil, un sauvage.  
Maître flemmard par la couardise assurée,  
Fit de ne pas être vu dans les feuillages,  
Du bienveillant de la nature maître corbeau.  
Le sauvage méchant et pas beau,  
Causa bien à la forêt un dommage,  
Et des humains donna une mauvaise image,  
En laissant débris et ordures dans les bois.  
Maître corbeau en perdit sa joie,  
Et appela à l'aide de sa belle voix,  
Pour essayer de faire respecter le droit.  
Le flemmard fut saisi et le corbeau lui dit :  
Mon bon monsieur, apprenez que tout malfaiteur,  
Vit aux dépens des braves gens.  
Cette leçon coûta à la commune de l'argent.  
Le flemmard qui aurait dû être honteux et confus,  
Pensa, un peu trop tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

*Détournement de la fable « le corbeau et le renard » de Jean DE LA FONTAINE*

*par Céline ROSE-HANO*



**INCIVILITÉS**  
**STOP**



**Vous êtes propriétaire ? Accédez à tous vos biens immobiliers et à vos démarches fiscales en toute simplicité grâce à votre nouveau service.**

### Consultez en ligne



« **Gérer mes biens immobiliers** » est accessible depuis votre espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Vous pouvez consulter l'ensemble des biens bâtis dont vous êtes propriétaire ainsi que leur descriptif.

### Déclarez en ligne



Cet automne, « **Gérer mes biens immobiliers** » s'enrichit et permet de faire directement vos déclarations foncières et de taxes d'urbanisme à la suite de travaux de construction ou d'agrandissement.



À compter de janvier 2023, ce nouveau service permettra également aux propriétaires de déclarer le(s) occupant(s) de leurs locaux d'habitation ainsi que le loyer appliqué. Grâce à « **Gérer mes biens immobiliers** », vous effectuez vos démarches, directement depuis votre espace sécurisé.



Besoin d'un renseignement ou d'être accompagné pour effectuer vos démarches ?  
Nos agents sont à votre disposition dans votre centre des finances publiques ou dans le France Services proche de chez vous.

La dématérialisation est une mesure de simplification offerte à tous. Pour les usagers qui ne pourraient pas y accéder ou qui ont des difficultés avec internet, nous proposons des solutions pour effectuer vos démarches, que ce soit par téléphone ou en accueil physique.